

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 11 avril 2024
Date de la convocation : 05 avril 2024
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2024-04-43/3
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le onze avril, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)	X			
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X			
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)			X	
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X			
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)			X	
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)			X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)			X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Délégué)	X			
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

LE COMITE SYNDICAL

- VU** les articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les instructions comptables M49 et M57 ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe.
- VU** le *Budget primitif Assainissement Collectif* tel que joint à la présente ;
- VU** l'avis de la commission Finances réunie le 10 avril 2024.

Considérant l'exposé du Président :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Elles sont essentiellement composées du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau, du reversement de la surtaxe des délégataires, de la dotation exceptionnelle de l'Etat et de remboursements divers.

Produits du service (vente d'eau)

Ils se composent du chiffre d'affaires relatif à la vente d'eau qui se décompose comme suit

- Particuliers = 17 150 000 €
- Entreprises = 5 635 000 €
- Administrations publiques = 1 715 000 €

Produits de gestion courante

Il s'agit principalement du reversement de la surtaxe des délégataires (SAUR et EAUX NODYS) pour un montant de 200 000 €.

Produits Exceptionnels

Une dotation exceptionnelle de l'Etat qui s'inscrit dans le cadre du contrat de redressement des collectivités d'Outre-Mer dit CORUM + pour un montant de 20 millions dont 6 millions affectées à l'assainissement collectif.

Atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements de la sécurité sociale et des congés payés.

Les dépenses

Charges à caractère général

Au stade du budget primitif, elles sont évaluées à 13 millions dont 3,8 millions sont consacrées aux dépenses propres de la compétence notamment (produit de traitement, électricité, hydrocurage) et 9,2 millions affectées aux remboursements des dépenses courantes et de personnel, supportées par le budget principal.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont évaluées à 3,7 millions représentent le personnel directement affecté à la compétence et s'inscrivent dans le processus de réduction des charges de personnel.

Atténuations de Produits

Il s'agit du reversement du produit des redevances (modernisation des réseaux de collecte) à l'Office de l'eau pour un montant de 1,5 millions.

Charges financières

Ces dépenses concernent le paiement des intérêts des contrats d'emprunts transférés des EPCI et de la mobilisation de la convention de crédit CDC et AFD de 25 millions.

Dotation aux provisions pour impayés

Au stade du budget primitif, la dotation aux provisions pour impayés est évaluée à un montant de 3,9 millions.

Dotation aux amortissements

Elles sont composées des dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de 6 millions évaluées en attendant l'évaluation réelle en cours de finalisation. Par ailleurs, il convient de rajouter la dotation annuelle des charges à répartir pour un montant de 0,750 million qui relève du dispositif exceptionnel d'étalement annuel de charges du contrat d'emprunt de 25 millions.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles comprennent :

- Les amortissements des biens pour un montant de 6 millions
- Le transfert des charges pour un montant de 0,750 million
- Les subventions d'investissement pour un montant de 13 millions de conventions de financement

Les dépenses

Elles concernent les postes suivants

- Le remboursement des emprunts transférés pour un montant de 3,2 millions
- Les dépenses d'équipement et autres pour un montant de 16,5 millions au stade du budget primitif.

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paiement 2024	Communes	EPCI
Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grande-Anse, suppression de la STEU des Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEU de Robin	26 870,21 €	TROIS-RIVIERES	BASSE TERRE
REALISATION DE TRAVAUX DE REPARATION ET DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT GASTON FEUILLARD	50 000,00 €	BASSE-TERRE	BASSE TERRE
Construction d'une nouvelle STEU en remplacement de celle implantée sur le CDL	300 000,00 €	BOUILLANTE	BASSE TERRE
Reconstruction du PR de l'anse à sable à Bouillante couplée à une nouvelle SETU dédiée à la zone nord de la commune	130 000,00 €	BOUILLANTE	BASSE TERRE
Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	500 000,00 €	PETIT-BOURG / GOYAVE	BASSE TERRE
Contentieux assainissement Sainte-Rose (REHABILITATION STEP DU BOURG, STEP DE NOLIVIER ET STEP DE LA BOUCAN COMMUNE DE SAINTE-ROSE	300 000,00 €	SAINTE-ROSE	BASSE TERRE
Réfection du réseau ASS RN2 (commun avec réfection réseau AEP)	101 800,00 €	POINTE-NOIRE	BASSE TERRE
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN	0,00 €	LAMENTIN	BASSE TERRE
EXTENSION STEP DE BLACHON LAMENTIN	50 000,00 €	LAMENTIN	BASSE TERRE
TRAVAUX D ASSAINISSEMENT A CAILLOUX ET RACCORDEMENT AU RESEAU DU BOURG LAMENTIN	0,00 €	LAMENTIN	BASSE TERRE
REFECTION DES PR ET MINI STEP TERRITOIRE DE LA CANBT	150 000,00 €	LAMENTIN : SAINTE-ROSE	BASSE TERRE
Création réseau assainissement Bois sec	800 496,12 €	GOYAVE	BASSE TERRE
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN (Op 13 CANBT)	300 000,00 €	LAMENTIN	BASSE TERRE
Contentieux assainissement Basse-Terre /Remise en conformité Station d'épuration de Baillif	300 000,00 €	BASSE-TERRE / BAILLIF /	BASSE TERRE
Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	2 358 184,05 €	VIEUX-FORT	BASSE TERRE
Travaux de réhabilitation de la STEU de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau	300 000,00 €	CAPESTERRE-BELLE-EAU	BASSE TERRE
Reconstruction de la step de Bellevue	50 000,00 €	SAINTE-ROSE	BASSE TERRE
Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	0,00 €	VIEUX-HABITANTS	BASSE TERRE
Construction de la nouvelle STEP de Bas-Vent à Deshaies	150 000,00 €	DESHAIES	BASSE TERRE
Construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières	100 000,00 €	TROIS RIVIERES	BASSE TERRE
TOTAL	5 967 350,38 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paiement 2024	Communes	EPCI
Autosurveillance STEP de Pointe à Donne. (Op 24 contrat de progrès)	0,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Autosurveillance des principaux PR Pointe à Donne. (Op 32 contrat de progrès)	57 093,41 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Réhabilitation des principaux Postes de refoulement de Pointe à Donne et Trioncelle (PR la Jaille, Trioncelle, La Digue, P7, Bergevin, Raizet Est, RN 11, Boisripeaux, Pointe d'Or.	80 000,00 €	BAIE-MAHAULT/ABYMES	CENTRE
Réhabilitation STEP Calvaire.	0,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Suppression des mini step de Wonche.	50,60 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la Marina de Pointe-à-Pitre	300 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
Poursuite Travaux de Réhabilitation de la STEU de Jarry Pointe à Donne: Pont Racleur et bande de roulement du bassin de clarification de la file de traitement n° 1 , ouvrages de pré-traitement (dégrilleurs et dessableurs)	150 000,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Renouvellement réseau EU de la rue des fougères à Baie-Mahault - Belcourt	0,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Reconfiguration des réseaux EU de Pointe d'Or Ouest	0,00 €	ABYMES	CENTRE
Déshydratation des boues de la STEP de Pointe à Donne	950 000,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	0,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Réhab. Du PR et du réseau en amont de La Digue (Morne Bernard)	416 810,28 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Suppression de la mini-STEP de Caduc (Les Abymes) et raccordement sur le réseau collectif d'eaux usées situé à Pointe d'Or	401 260,31 €	ABYMES	CENTRE
Réhabilitation de la mini-station d'épuration Agathon	80 000,00 €	BAIE-MAHAULT	CENTRE
Suite Opération n° 36 du Contrat de Transition: Restructuration et renouvellement du réseau d'eaux usées entre Recasement Petit-Pérou et la RN5 aux Abymes	10 000,00 €	ABYMES	CENTRE
Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par un réseau de refoulement	10 000,00 €	POINTE-A-PITRE	CENTRE
TOTAL	2 455 214,60 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paiement 2024	Communes	EPCI
Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de la ville de Petit-Canal	200 000,00 €	PETIT-CANAL	GRANDE TERR
Création de réseau EU sur le territoire de ReNoC-Assainissement_Port-Louis & Anse-Bertrand	190 203,44 €	ANSE-BERTRAND/PORT-L	GRANDE TERR
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Guéry	57 983,13 €	ANSE-BERTRAND	GRANDE TERR
Réhabilitation de la Station d'Épuration de Château Gaillard (Cocoyer)	86 837,68 €	LE MOULE	GRANDE TERR
Assainissement des eaux usées de Gissac	1 100 000,00 €	SAINTE-ANNE	GRANDE TERR
Réhabilitation de la STEP de Saint-François	100 000,00 €	SAINT-FRANCOIS	GRANDE TERR
Réhabilitation de la STEP de Sainte-Anne	80 000,00 €	SAINTE-ANNE	GRANDE TERR
Potential contieux GOSIER /Réhabilitation de la STEP du Gosier	100 000,00 €	LE GOSIER	GRANDE TERR
TOTAL	1 915 024,25 €		

EQUIPEMENTS TERRITOIRE	Crédits de paiement 2024	Communes	EPCI
Etudes	150 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Renouvellement de réseaux	2 000 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Autosurveillance	50 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Schéma directeur Assainissement Collectif	984 348,96 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Régularisation administrative des stations de traitement des eaux usées	80 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux de mise en conformité conformément aux préconisations qui seront dictées après réalisation des contrôles réglementaires	50 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Création d'un atelier de maintenance et de réparation de pompes et de moteurs	0,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Télégestion	1 100 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux divers sur ouvrages et réseaux d'eaux usées	50 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	100 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux de réhabilitation de stations d'épuration	200 000,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
Travaux imprévus assainissement	0,00 €	TERRITOIRE	TERRITOIRE
TOTAL	4 764 348,96 €		

L'équilibre du Budget primitif Assainissement Collectif s'établit comme suit :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2024	31 000 000,00	31 000 000,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 000 000,00	31 000 000,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2024	19 925 000,00	19 925 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT	19 925 000,00	19 925 000,00
	TOTAL DU BUDGET	50 925 000,00	50 925 000,00

EQUILIBRE DU *BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF* PAR CHAPITRE

	BUDGET PRIMITIF 2024
Total des Recettes de fonctionnement	31 000 000,00 €
002 Résultat de fonctionnement	0,00
013 Atténuation de charges	300 000,00
70 Produits des services	24 500 000,00
74 dotations et participations	0,00
75 autres produits de gestion courante	200 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	6 000 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00
041 - Recettes opération d'ordre	0,00
Total Depenses de fonctionnement	31 000 000,00 €
011 Charges à caractère général	13 038 578,00
012 Charges de personnel et frais assimi	3 700 000,00
014 Attenuation de produits	1 500 000,00
022 Dépenses imprévues	0,00
65 Autres charges de gestion courante	45 000,00
66 Charges financières	1 950 000,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	100 000,00
68 - Dotations aux provisions	3 916 422,00
042 - dépenses opérations d'ordre	6 750 000,00
Total des recettes d'Investissement	19 925 000,00 €
R001- résultat d'investissement	0,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13 Subventions d'investissement	13 075 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
021- Virement à la section de fonctionnement	100 000,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 750 000,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'Investissement	19 925 000,00 €
D001 - Solde section d'investissement	0,00
10 dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 - Remboursement d'emprunt	3 295 000,00
20 Immobilisations incorporelles	1 516 348,96
204 subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	4 014 766,55
23 Immobilisations en cours	11 098 884,49
26 participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 - Autres immobilisations financières	
041- dépense d'ordre Investissement	0,00
TOTAL DU BUDGET	50 925 000,00 €
TOTAL DEPENSES	50 925 000,00
TOTAL RECETTES	50 925 000,00

Le Comité syndical,
Où le rapport du Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 15		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

ARTICLE 1 : DE VOTER le Budget primitif *Assainissement Collectif* – Exercice budgétaire 2024 du SMGEAG :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

ARTICLE 2 : D'ADOPTER le Budget primitif *Assainissement Collectif* - Exercice budgétaire 2024 comme présenté dans le présent rapport :

		RECETTES	DÉPENSES
Section de fonctionnement	Crédits votés en 2024	31 000 000,00	31 000 000,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	31 000 000,00	31 000 000,00
Section d'investissement	Crédits votés en 2024	19 925 000,00	19 925 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
	Reste à réaliser de 2023	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	TOTAL SECTION D INVESTISSEMENT	19 925 000,00	19 925 000,00
	TOTAL DU BUDGET	50 925 000,00	50 925 000,00

ARTICLE 3 : DE DONNER au Président ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du SMGEAG,



Jean-Louis FRANCISQUE

R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, dès sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

